



Animations nature auprès des producteurs forestiers

Atelier Milieux agricoles et forestiers

Comité régional Trames verte et bleue n°7
23/09/15

Préservation des zones humides forestières et des espèces inféodées à ces milieux



E. Seguin/ SNPN



Un partenariat
GAGNANT !



Les organismes partenaires

Le CRPF est un établissement public compétent pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois et forêts privés, en Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire.



La SNPN est une association reconnue d'utilité publique qui a pour but la mise en œuvre d'actions d'éducation et de protection de la nature, en France mais aussi dans le monde.

Depuis 2007, différents programmes de préservation des zones humides franciliennes :

- Vers un réseau des zones humides d'IDF (2007/2012)
- Inventaire des mares d'IDF (depuis 2010)
- La reconquête des zones humides d'IDF (depuis 2013)
- Préservation du Sonneur à ventre jaune (depuis 2013)



4 réunions forestières

Cibles : Propriétaires privés forestiers

Objectifs :

- Sensibilisation à la préservation des zones humides et des espèces inféodées à ces milieux ;
- Conseils de gestion.

2014 : réunion forestière sur le réseau de mares de Villefermoy et de ses environs (77 - le réseau de mares le plus important d'IDF).

2015 : réunion forestière sur le réseau de mares du Buisson Massoury (77 - réseau de mares prioritaire en IDF).

2015 : réunion forestière sur les zones humides de la vallée de l'Epte.

2015 : réunion forestière en faveur du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin.



X. Jenner / CRPF

Réunion du 19/09/2015 en vallée du Petit Morin (14 participants)

Edition d'un guide pratique pour la gestion des mares forestières



Prendre en compte la préservation des mares dans la gestion forestière



Guide pratique



Guide des mares forestières (format A5, 24 pages) :

- écosystème mare et biodiversité
- réseau de mares
- conseils de gestion et cas pratiques

Cibles : propriétaires privés forestiers

Diffusion :

- brochure gratuite
- 2 500 exemplaires
- support lors des réunions forestières
- distribuée à l'occasion des visites-conseils
- un envoi en nombre
- en PDF sur les sites web de la SNPN et du CRPF

En quoi cette action est censée avoir un impact positif sur les continuités écologiques ? Et comment puis-je le savoir ?

Les mares sont des éléments clé de la TVB :

- au titre de la trame bleue, puisqu'elles contribuent à la réalisation des objectifs de qualité des eaux (zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)),

- au titre de la trame verte du fait de leur présence dans les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (=réservoirs biologiques) et dans les continuités qui assurent leur connexion (corridors écologiques et formations végétales ponctuelles).

- >> Ce guide montre à quel point les mares sont importantes pour la biodiversité et incite le propriétaire forestier à les conserver en bon état (conseils de gestion) c'est-à-dire à **restaurer la fonctionnalité des réseaux de mares** et donc assurer le maintien des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité
- >> Comment peut-on le savoir ? Si sollicitation du CRPF ou de la SNPN suite aux réunions forestières et à la diffusion du guide pour mise en œuvre de travaux ou encore une meilleure prise en compte des mares dans les Plans Simples de Gestion.

Pourquoi cette action me semble particulièrement démonstrative de la mise en œuvre du SRCE ?

EXTRAITS du SRCE Île-de-France – *Tome II : Enjeux et plan d'action*

4.1.3. Les éléments à préserver : Les réservoirs de biodiversité ; Les milieux humides.

*4.1.4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités
Les secteurs de concentration de mares et mouillères, habitats spécifiques de milieux humides.*

4.3.2. Information et formation

- Assurer l'information et la formation de l'ensemble des partenaires, des spécialistes au grand public.*
- Mettre à disposition la connaissance acquise lors de l'élaboration du SRCE.*
- Favoriser la circulation de l'information, la coordination et le partage des expériences entre acteurs gestionnaires du territoire.*
- Renforcer le niveau de connaissance des acteurs professionnels sur la trame verte et bleue en Ile de France et aider les porteurs de projets à s'approprier le SRCE.*

- >> Le guide cible les mares (= éléments d'intérêt majeur) et met à disposition la connaissance nécessaire à leur préservation.**
- >> Co-rédaction SNPN / CRPF : sensibilisation des acteurs forestiers franciliens**

En quoi cette action me semble-t-elle reproductible ailleurs et par d'autres ?

- Travail partenarial : mutualisation des connaissances et des compétences
>> gain de qualité
- Action peu couteuse
- Sur la même thématique : guide reproductible en déclinant le contenu à différentes cibles (élus locaux, propriétaires privés, agriculteurs, etc.)

Action reproductible par d'autres ? sur d'autres thématiques ?

Oui, pourvu que les structures aient les compétences suffisantes.

Quels sont les facteurs de réussite de cette action ?

Quelles sont les difficultés à surmonter ?

- La réussite est due à la complémentarité entre les deux organismes : des compétences, des intérêts, au service d'une mission de vulgarisation-formation commune.
- Les difficultés sont de réussir à mobiliser les participants à participer aux réunions, à se mobiliser, puis à réaliser une action de préservation.

CONTACTS



CRPF
Xavier JENNER
Délégué pour l'Île-de-France
01 39 55 25 02
xavier.jenner@crpf.fr



SNPN
Elodie Seguin
Responsable scientifique
01 43 20 15 39
snpn@wanadoo.fr